

DOSSIER COMPLET ET CONFORME



DOSSIER DE BASE



TOUS LES ÉLÉMENTS PRÉCISÉS DANS LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION* DE CHACUNE DES QUALIFICATIONS

Exemple : Demande de qualification E 131

1 - A partir de la page « Vous êtes qualifié » de notre site internet <http://www.qualipaysage.org/vous-etes-qualifie.php> :

- Complétez le **questionnaire**, la **déclaration de chiffre d'affaires sur 4 ans** et **l'engagement du demandeur**
- Préparez vos **attestations E 131** à l'aide des formulaires dédiés, enregistrez les PDF et faites les signer par les maîtres d'ouvrage au moins.

2 - Envoyez à QualiPaysage – 11, rue de la Vistule – 75013 Paris – pour **le 30 janvier, le 15 mai ou le 15 octobre au plus tard** en recommandé avec accusé de réception ou par mail : contact@qualipaysage.org

■ **Le dossier de base**

Les éléments du dossier de base sont détaillés à la page suivante. Vous pouvez également consulter le document « [Aide à la constitution du dossier de demande de qualification](#) ».

■ **et les pièces demandées*** pour l'obtention de la qualification E 131:

Le montant total des attestations détaillées de contrats annuels d'entretien permanent (comprenant essentiellement les prestations suivantes : tontes régulières, fertilisation, désherbage sélectif, taille d'automne et taille après floraison, entretien des massifs et fleurissement annuel, entretien des aires piétonnes, tonte et fertilisation de terrains de sports) devra :

- soit atteindre **un montant cumulé minimum de 105 000 euros HT au moyen de 4 attestations** (toutes de moins de 4 ans à terme échu),
- soit atteindre **un montant minimum de 160 000 euros HT sur de plus nombreuses attestations** (dont au moins une d'un montant minimum de 16 000 euros HT), (toutes de moins de 4 ans à terme échu).
- L'entreprise devra présenter un **organigramme complet de l'activité entretien**.
- L'entreprise apportera la preuve, grâce au **bordereau nominatif ou au justificatif de télé-déclaration CPCEA** ou autre caisse de retraite à **joindre avec la photocopie du contrat de travail ou du dernier bulletin de salaire** (la colonne des salaires pouvant être occultée) qu'elle dispose **en plus du chef d'entreprise, d'au moins un cadre cotisant à la CPCEA** (minimum TAM 1 non compris dans le personnel administratif).
- L'entreprise devra fournir **la liste détaillée du matériel spécifique ou dédié à l'activité d'entretien**, qui devra atteindre **une valeur d'achat minimum totale estimée de 100 000 euros HT**.

Un ratio minimum, chiffre d'affaires/nombre de salariés, de 50 000 € par salarié sera pris en considération.

* Les critères d'attribution de chaque qualification sont précisés dans la plaquette et sur le site internet dans [l'onglet qualifications](#).

DOSSIER de BASE d'une demande de qualification

Pièces à fournir, toutes sans exception :

- **Questionnaire**, à remplir sur www.qualipaysage.org/vous-etes-qualifie.php, comportant les renseignements concernant l'entreprise, notamment :
 - Tableau de situation du personnel cadre et non cadre
 - Code NAF et intitulé de la convention collective
- **Déclaration de chiffres d'affaires** H.T. des quatre dernières années et la moyenne annuelle des effectifs, ventilés selon les différentes activités, à remplir sur www.qualipaysage.org/vous-etes-qualifie.php
- **Liste du matériel propre à l'entreprise**
- Les **statuts de l'entreprise** (première demande ou en cas de changements dans l'entreprise)
- **Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (Kbis)** ou Registre des Métiers, précisant l'activité de l'entreprise de moins de trois mois.
- Copie du **dernier bordereau trimestriel NOMINATIF des versements** - relevé de situation - **ou télé-déclaration des cotisations sociales à la M.S.A.** (pour les entreprises du paysage) ou au régime général (pour les entreprises d'arrosage intégré et paysagistes d'intérieur) - (la colonne des salaires peut être occultée, mais le montant global de la cotisation doit rester apparent)
- Copie du dernier **bordereau NOMINATIF annuel de cotisations du ou des cadres inscrits à titre permanent à la C.P.C.E.A.** ou à une caisse de retraite de cadres (la colonne des salaires peut être occultée, mais le montant global de la cotisation doit rester apparent) et du **dernier bulletin de salaire** (la colonne des salaires peut être occultée).
- Au minimum **quatre attestations** (ni raturées ni surchargées et toutes de moins de quatre ans) signées de maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage différents ; les formulaires des attestations sont disponibles sur la page www.qualipaysage.org/vous-etes-qualifie.php. **Les attestations doivent être signées par au moins le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre s'il est différent. Si les attestations sont signées par une entreprise mandataire, le contrat de sous-traitance est alors exigé.**
- Fournir une **copie de l'agrément pour l'application des produits phytosanitaires*** délivré à l'entreprise par la DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) **et du certificat d'audit réalisé par un organisme habilité*** (décret d'application n° 2011-1325 du 18 octobre 2011)
- Fournir la **preuve que l'entreprise dispose d'au moins une personne titulaire d'un certiphyto valide*** (celui du dirigeant non salarié est accepté).
- Fournir l'**attestation d'assurance en Responsabilité civile professionnelle.**
- Remplir **le formulaire d'engagement du demandeur** de qualification.
- Pour **une nouvelle demande**, veuillez vous acquitter de la somme de **250€**, et pour une **révision quadriennale** la somme de **160€**.

* A l'exclusion de l'arrosage, du fauchage, des travaux forestiers et de reboisement, du Génie végétal et Aménagement en milieu aquatique et des terrains de sport en gazon synthétique.